

**L'hon. M. Richardson:** Ce sont eux qui sont disposés à prendre des mesures positives et précises en faveur du cultivateur de l'Ouest.

**Une voix:** C'est de la foutaise.

**L'hon. M. Richardson:** Il y a deux semaines, comme il était urgent pour les cultivateurs de l'Ouest que cette mesure soit adoptée, j'ai proposé une motion en vue de prolonger les heures de séance. Plus de dix députés se sont levés et ont rejeté cette demande.

**L'hon. M. Lambert:** C'est un mauvais bill et le ministre le sait.

**L'hon. M. Richardson:** Il y a pire encore: la veille, des députés du NPD ont proposé l'ajournement de la Chambre.

**L'hon. M. Lambert:** Cela vous choque?

**L'hon. M. Richardson:** Ils l'ont fait alors que nous allions étudier une mesure d'importance vitale pour l'Ouest du Canada.

**L'hon. M. Lambert:** Qu'ont-ils fait de mal?

**L'hon. M. Richardson:** En tant que Canadien de l'Ouest, je suis étonné et déçu . . .

**Une voix:** Nous le sommes tous.

**Une voix:** Écoutez et apprenez.

**L'hon. M. Richardson:** . . . de voir d'autres Canadiens de l'Ouest prendre la parole et retarder de propos délibéré une mesure aussi importante pour leurs concitoyens.

**M. Horner:** Le ministre n'a pas le droit de parler ainsi.

**L'hon. M. Richardson:** On ne l'oubliera pas de sitôt.

**L'hon. M. Dinsdale:** En effet.

**L'hon. M. Richardson:** Je me rappelle l'époque où un agriculteur des Prairies croyait qu'un membre du parti conservateur était un de ses meilleurs amis.

**L'hon. M. Dinsdale:** C'est toujours le cas, Jim.

**L'hon. M. Richardson:** A la suite des derniers événements, je prétends que cette époque est révolue.

**M. Horner:** J'ai une question de privilège, monsieur l'Orateur. Le ministre a discrédité le parti conservateur. Son affirmation est fautive et le compte rendu me donnera raison.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Horner:** Peu après la reprise de la session, le 7 septembre, l'honorable député de Vegreville (M. Mazankowski) a demandé que cette mesure soit mise en discussion. Le porte-parole du gouvernement a répondu qu'elle le serait en temps opportun. Exactement neuf jours après cette demande, la mesure législative a été mise en discussion à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Et les motions d'ajournement?

**M. Horner:** Vous pouvez en proposer n'importe quand.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. La présidence invite les députés à limiter autant que possible leurs interpellations. De l'avis de la présidence, la question soulevée par le député de Crowfoot n'est guère une question de privilège ou un rappel au Règlement. En fait, le député a demandé la parole pour faire une mise au point. C'est fait, et la présidence redonne la parole au ministre.

**L'hon. M. Richardson:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Le compte rendu établira la vérité et pendant plusieurs années. J'exhorte la Chambre à se prononcer sur le sous-amendement, l'amendement et la motion, pour que nous puissions mettre aux voix la loi de stabilisation.

**M. Alexander:** Quel a été le rôle du ministre dans la violation de la loi?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il signe les chèques.

**L'hon. M. Dinsdale:** Il n'en a pas signé dernièrement.

**L'hon. M. Richardson:** Si j'insiste, c'est pour des raisons sérieuses. Permettez que je vous les donne en les termes les plus simples. Avant tout, mettons les choses au point dans ce débat. Examinons d'abord quelques aspects financiers. Dans l'Ouest du Canada, comme tous les députés le savent, la campagne agricole s'étend du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet de l'année suivante.

**M. Horner:** Je suis surpris que le ministre le sache.

**L'hon. M. Richardson:** Nous ne parlons ni de l'année civile ni de l'année fiscale.

**M. Horner:** Parlez de l'année civile.

**L'hon. M. Richardson:** Arrêtons-nous sur trois années agricoles et comparons la loi sur les réserves provisoires de blé et les dispositions du bill de stabilisation. Écoutez ceci. Tout compte fait, les cultivateurs de l'Ouest toucheront 67 millions de dollars de plus avec l'adoption du bill de stabilisation que si la loi sur les réserves provisoires de blé était maintenue.

**M. Paproski:** Comment le toucheraient-ils?

**L'hon. M. Richardson:** Le député sait comment ils le recevraient: directement, en paiements.

**M. Paproski:** Mais, dites-nous comment?

**M. Korchinski:** Le premier ministre n'a-t-il pas mentionné la somme de 58 millions de dollars. Qui a raison?

**M. Horner:** Comment le ministre est-il arrivé au chiffre de 67 millions de dollars?

**L'hon. M. Richardson:** Au lieu de recevoir leur dû par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé, comme c'était le cas en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, les cultivateurs toucheraient dans ce cas des chèques qui leur seraient adressés directement. Il n'y a pas de moyen plus direct de faire parvenir de l'argent.